



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Marseille, le 22 décembre 2009

Service Prévention des Risques

adresse physique :

67/69 avenue du Prado
13006 MARSEILLE

adresse postale :

16, rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE cedex 3

Affaire suivie par le service SPR / RCS
tél : 04.91.83.63.63 (standard)
fax : 04.91.83.64.40

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur
EVD
ZI La Palun
13041 GARDANNE

DERS/GP/ /2009/N° 1 0 2 7
64.14-P2

Objet Conclusions de la visite d'inspection du 26 novembre 2009 dans votre établissement EVD à Gardanne - Thème Reach

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 26 novembre 2009.

Cette visite, non exhaustive, était axée sur le règlement REACH et sa mise en œuvre.

Suite à cette visite d'inspection, trois remarques à la réglementation vous ont été notifiées par l'Inspection des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos compléments d'information et engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

- Les trois remarques ont fait l'objet de réponse satisfaisante.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1, 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef du Service Prévention des Risques

Romain VERNIER
Ingénieur des Mines